

No. 33212

**NEW ZEALAND
and
MULTINATIONAL FORCE AND OBSERVERS**

Exchange of letters constituting an agreement on the provision of a New Zealand army driver training team to the Multinational Force and Observers. Rome, 22 December 1983

Authentic text: English.

Registered by New Zealand on 11 October 1996.

**NOUVELLE-ZÉLANDE
et
FORCE ET CORPS D'OBSERVATEURS
MULTINATIONAUX**

Échange de lettres constituant un accord relatif au prêt d'une équipe néo-zélandaise pour la formation de conducteurs de véhicules militaires à la Force et au Corps d'observateurs multinationaux. Rome, 22 décembre 1983

Texte authentique : anglais.

Enregistré par la Nouvelle-Zélande le 11 octobre 1996.

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN NEW ZEALAND AND THE MULTINATIONAL FORCE AND OBSERVERS ON THE PROVISION OF A NEW ZEALAND ARMY DRIVER TRAINING TEAM TO THE MULTINATIONAL FORCE AND OBSERVERS

I

MULTINATIONAL FORCE AND OBSERVERS

ROME, ITALY

22 December 1983

Dear Mr. Chargé,

I have the honor to refer to the exchange of letters of 18 and 19 March 1982,² with accompanying Annexes, Protocol, Aide Memoire and Exchange of Letters, constituting an agreement on New Zealand's participation in the Multinational Force and Observers (MFO) and to the discussions which have taken place between the MFO and the Government of New Zealand concerning the provision of additional New Zealand personnel to the MFO to conduct a short-term course for members of the MFO on the safe operation of heavy vehicles and on driver techniques for the operation of vehicles in the Sinai environment.

I wish to confirm that the MFO shall pay the cost of commercial air transport for the personnel from New Zealand to the Sinai and return and that the MFO shall pay all support costs of the personnel during the course. I wish to propose that the legal status, including privileges and immunities, of the personnel during their temporary assignment with the MFO should be governed by the terms of the agreement on New Zealand's participation in the MFO.

I have the honor to propose that, if the foregoing is acceptable to the Government of New Zealand, this letter and your reply to that effect shall constitute an agreement on the provision of a New Zealand driver training team to the MFO.

Very sincerely yours,



LEAMON R. HUNT
Director General

The Honorable
Daniel Richards
Chargé d'Affaires, a.i.
Embassy of New Zealand Via Zara, 28
Roma

¹ Came into force on 22 December 1983 by the exchange of the said letters.

² United Nations, *Treaty Series*, vol. 1325, p. 11.

II

NEW ZEALAND EMBASSY

ROME

22 December 1983

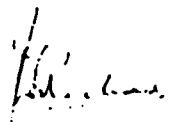
Dear Mr. Director-General,

I have the honour to refer to your letter of 22 December 1983 concerning the provision of a New Zealand driver training team to the Multinational Force and Observers, the text of which reads as follows:

[See letter I]

I am please to confirm that the proposals contained in your letter are acceptable to the Government of New Zealand and that your letter and this reply shall together constitute an agreement on the provision of the team.

Yours sincerely,



J. D. L. RICHARDS
Chargé d'Affaires, a.i.

Mr. Leamon R. Hunt
Director-General
Multinational Force and Observers
Rome

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD¹ RELATIF
AU PRÊT D'UNE ÉQUIPE NÉO-ZÉLANDAISE POUR LA FOR-
MATION DE CONDUCTEURS DE VÉHICULES MILITAIRES
À LA FORCE ET AU CORPS D'OBSERVATEURS MULTINA-
TIONNAUX

I

FORCE ET CORPS D'OBSERVATEURS MULTINATIONNAUX
ROME, ITALIE

Le 22 décembre 1983

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de lettres des 18 et 19 mars 1982², avec annexe, protocole, aide-mémoire et échange de lettres connexes, constituant un accord relatif à la participation de la Nouvelle-Zélande à la Force et au Corps d'observateurs multinationaux, ainsi qu'aux entretiens qui se sont déroulés entre la Force multinationale et le Gouvernement néo-zélandais concernant le prêt à la Force et au Corps d'observateurs d'un personnel néo-zélandais supplémentaire chargé d'encadrer, à l'intention des membres de la Force, un stage de courte durée sur la conduite sans danger de véhicules lourds et sur les techniques de conduite des véhicules dans le Sinaï.

Je tiens à confirmer que la Force multinationale prendra en charge le coût du transport commercial par air de ce personnel depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'au Sinaï et retour, et qu'elle prendra également en charge tous les frais d'entretien de ce personnel durant le stage. Je souhaite proposer que son statut juridique, y compris les privilèges et immunités durant son affectation auprès de la Force multinationale, soient régis par l'Accord relatif à la participation de la Nouvelle-Zélande à la Force multinationale.

J'ai l'honneur de proposer que, si ce qui précède rencontre l'agrément du Gouvernement néo-zélandais, la présente lettre et votre réponse en ce sens constituent un accord relatif au prêt à la Force multinationale d'une équipe néo-zélandaise pour la formation de conducteurs de véhicules.

¹ Entré en vigueur le 22 décembre 1983 par l'échange desdites lettres.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1325, p. 11.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur général,

LEAMON R. HUNT

S. E. M. Daniel Richards
Chargé d'affaires, a.i.
Ambassade de Nouvelle-Zélande
Via Zara, 28
Rome

II

AMBASSADE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

ROME

Le 22 décembre 1983

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 22 décembre 1983 concernant le prêt à la Force et au Corps d'observateurs multinationaux d'une équipe néo-zélandaise pour la formation de conducteurs de véhicules militaires, lettre dont la teneur suit :

[Voir lettre I]

J'ai l'honneur de confirmer que les propositions contenues dans votre lettre rencontrent l'agrément du Gouvernement néo-zélandais et que votre lettre ainsi que la présente réponse constituent ensemble un accord concernant ce prêt.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires, a.i.,
J. D. L. RICHARDS

M. Leamon R. Hunt
Directeur général
Force et Corps d'observateurs multinationaux
Rome
